

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,
6 Juin 1878.

Chronique générale.

Le 13 octobre dernier, un brigadier de gendarmerie arrêtait, devant la demeure de M. Levavasseur, candidat républicain, M. le docteur Noël, et opérait, dans sa voiture, des fouilles qui aboutissaient à la découverte de deux ou trois brochures. Là-dessus, plaintes de M. Levavasseur, réclamant auprès de M. le ministre de la guerre le déplacement du brigadier en question.

« Vous me demandez, répondit M. le général Borel, de frapper un sous-officier noté d'une façon hors ligne, estimé de tous ses chefs et qui a vingt-quatre ans de service; je n'ai pas qualité pour connaître de la légalité ou de l'illégalité d'un acte de cette nature; jusqu'à ce que le tribunal saisi de la plainte ait rendu sa sentence, je ne pourrais vous donner satisfaction. »

Cette réponse était fort raisonnable. Elle n'a pas eu cependant le don de satisfaire l'irascible M. Levavasseur. Le député radical a cru devoir renouveler lundi ses plaintes au sein de la Chambre, en sommant M. le ministre de la guerre de « désavouer » publiquement ses précédentes déclarations.

C'en était trop. M. le général Borel s'est précipité à la tribune et, d'une voix tremblante d'indignation, s'adressant à la gauche :

« On me demande de frapper un excellent sous-officier; je ne le frapperai qu'autant que la justice aura prononcé; c'est mon droit, c'est mon devoir. J'ai plutôt subi qu'accepté le poste que j'occupe. Aussi n'ai-je point à écouter d'autres inspirations que celles de ma conscience. A la suite des événements politiques qui ont si profondément troublé notre pays, la gendarmerie a été l'objet d'attaques très-nombreuses et

très-passionnées; ces attaques ont été mon souci de tous les jours. Qu'est-ce qu'on me demande? D'abdiquer mes attributions de ministre de la guerre et de me soumettre à des injonctions. Je ne le ferai pas. Sachez-vous le danger qu'il y a à baser sur des considérations politiques des déplacements de gendarmes? Ce danger est qu'au lieu d'avoir des gendarmes vous n'avez plus que des instruments de parti. Eh bien! en acceptera la responsabilité qui voudra; quant à moi, je vous le jure, je ne l'accepterai jamais! »

Bravo, général! Voilà qui est parler en soldat, en homme de cœur et en vrai ministre de la guerre.

Transfiguré par l'indignation, M. le général Borel s'est élevé à la véritable éloquence; ses phrases se succédaient vives, rapides, abondantes, brûlantes, accompagnées de gestes énergiques, soulevant les applaudissements de la droite et de bruyantes réclamations de la gauche. Au banc des ministres on était attiré. M. Dufaure se cachait la tête dans les mains; M. de Marcère regardait M. Lepère avec des yeux égarés; les sous-secrétaires d'Etat manifestaient la plus complète consternation.

Eh quoi! un ministre du 14 décembre osait parler de la sorte à une majorité républicaine! Il ne craignait pas, l'imprudent! de déclarer qu'il ne se soumettrait pas aux injonctions radicales! Il se permettait de revendiquer les droits de sa conscience! Quelle folie!

Lorsque M. le général Borel a regagné son banc, M. de Marcère s'est empressé de lui tourner le dos, et M. Dufaure a affecté de ne pas le regarder. Quant aux sous-secrétaires d'Etat, composant leur attitude sur celle de leurs chefs hiérarchiques, ils ont évité d'adresser leurs félicitations au général. Evidemment ces gens-là redoutaient de se compromettre.

En homme soucieux de son portefeuille, M. le ministre de l'intérieur avait pris soin, au début de la séance, de mendier les faveurs de la majorité, avec sa platitude habituelle.

L'Assemblée nationale dit à ce sujet :

« Comme notre triste époque manque essentiellement d'un Cicéron ayant le courage d'adresser à nos Catilinas modernes la fameuse apostrophe: « *Quousque tandem abutere patientia nostra?* » il faut savoir gré aux hommes de cœur qui, sans être doués de l'éloquence du grand orateur romain, en ont l'énergie et savent affronter les clameurs des factieux du jour.

» Nous sommes heureux de constater que c'est un général français, quoique ministre républicain, qui a fièrement relevé le gant de la majorité et vigoureusement repoussé l'attaque qu'un député, nouveau venu à la Chambre, avait imprudemment dirigée contre la gendarmerie. Honneur au général Borel, qui a fait preuve, en cette circonstance, d'un mérite bien supérieur à la faconde oratoire, c'est-à-dire d'un caractère capable de résister au despotisme d'une faction qui se croit tout permis! »

LE CONGRÈS SOCIALISTE A PARIS.

On s'est beaucoup ému, à Versailles, d'une dépêche d'Allemagne annonçant que les socialistes allemands avaient convoqués leurs coreligionnaires de l'Italie et d'Angleterre à Paris, « pour visiter l'Exposition et tenir les assises du Congrès socialiste. »

Paris deviendrait donc le rendez-vous de tous les révolutionnaires, de tous les communistes de l'Europe?

M. Gambetta et le ministère républicain expulseront de France tous ces révolutionnaires cosmopolites, car la réunion annoncée est une provocation contre la sécurité d'un Etat voisin puissant.

On sait que Nobiling, interrogé, a déclaré qu'il appartenait au parti socialiste; une perquisition opérée par la police, dans son domicile, aurait même amené la découverte de correspondances très-compromettantes pour un membre actif du parti socialiste QUI RÉSIDE A PARIS.

Nous voulons espérer encore qu'il n'est pas Français.

Le fétichisme des républicains devient vraiment comique.

Ils sont tellement enivrés de leurs prétendus succès qu'ils confondent sans cesse deux mots, cependant bien différents: la République et la France. S'il est question du travail qui enrichit la France, c'est la République qui en a tout l'honneur. Écoutons plutôt ce que disait avant-hier le journal de M. Gambetta :

« Ils comptaient sur une République inféconde, agitée à l'intérieur. Et il se trouve que non-seulement la sagesse préside à ses résolutions, qu'elle a d'un seul coup reconquis l'estime du monde, qu'ils lui avaient fait perdre, et qu'elle entend ne devoir sa force et sa prospérité qu'aux plus sûrs des moyens : le travail et la paix. »

Ainsi c'est la République qui a fait tout cela. La France n'y est pour rien. La fécondité de son sol, l'heureuse situation géographique de son territoire, le génie industriel de ses habitants, sa richesse financière, tout cela n'appartient pas à la France, mais à la République!

L'estime du monde était à tout jamais perdue pour elle, si quelques jeunes inconnus, échappés du café Procope ou de plusieurs autres estaminets, n'étaient venus fort à propos pour la réhabiliter aux yeux du monde, en la décorant d'un bonnet phrygien!!!

Et dire qu'il y a encore une foule d'honnêtes gens qui lisent chaque matin de pareilles plaisanteries sans en rire!

(Assemblée nationale.)

Mardi, à la suite d'une conférence entre MM. Dufaure, duod'Audiffret-Pasquier et Jules Grévy, il a été décidé que les Chambres seraient prorogées samedi prochain et convoquées en session extraordinaire pour le lundi 14 octobre prochain.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MA COMPAGNE DE VOYAGE.

(Suite.)

Un matin, je traversais ces hautes allées d'ormes qui ceignent la ville au midi et qu'on nomme le Bastion; je vis devant moi deux jeunes filles; chacune d'elles conduisait par la main un enfant qui se plaisait fort à faire bruire les feuilles sèches sous ses petits pieds.

J'avais reconnu la tournure, le chapeau. Je pressai le pas. J'arrivai près de la jeune fille, qui tourna la tête de mon côté et poussa une exclamation de joie.

— Mademoiselle Geneviève, dit-elle à la petite fille, dites *Guten Tag* à cette bonne dame, et touchez-lui la main.

L'enfant mit timidement sa frêle main dans la mienne.

Son teint était pâle, jaune même; ses traits étaient irréguliers et sans grâce; sa physionomie avait une expression de tristesse peu ordinaire à

son âge. Mais quand son regard profond eut rencontré le mien, elle sourit et me dit tout bas :

— Voulez-vous m'embrasser, Madame? Je me baissai; elle serra mon cou dans ses petits bras avec un mouvement passionné.

Le petit garçon, conduit vers moi par sa bonne, retira sa main gantée qu'elle avait prise pour la mettre dans la mienne, et dit d'un ton passablement dédaigneux :

— Qui est-ce, ça? Je ne vais pas vers tout le monde, moi.

C'était un enfant d'une rare beauté. Je ne fis nulle attention à ses airs, et dis à la bonne de ne point insister pour qu'il me fit politesse. Cette bonne, jolie brune à l'air très-éveillé, dit à Ida :

— Je vais m'occuper des deux enfants pendant que vous causerez avec madame. Allons, mademoiselle Geneviève, donnez-moi la main; nous monterons cette allée en courant, et nous la redescendrons de même.

— Merci, ma bonne mademoiselle Rosalie, dit Ida.

Et, l'air étant très-doux malgré la saison avancée, nous nous assîmes sur un banc.

— Quel bonheur de vous avoir rencontrée! me disait-elle en me serrant les mains. Je n'ai pas encore osé demander un moment de congé pour vous aller voir, et je ne voulais pas le prendre. Mais je vous aurais écrit aujourd'hui ou demain

pour vous demander conseil. Je suis dans un grand embarras. M^{me} la duchesse exige que je sois très-bien vêtue; elle m'a fait mettre de côté tout ce qu'elle appelle mes toilettes tudesques; elle veut que je porte à l'ordinaire la robe de soie que je comptais garder pour les grandes occasions; elle ne veut pas me voir deux jours de suite la même robe. Je lui ai respectueusement fait observer que je ne pourrais pas suffire à cette dépense. « Comment! m'a-t-elle dit, quatre cents francs par an ne suffisent pas à l'entretien d'une fille de votre classe? — Mais, ai-je répliqué, la mise que Madame exige de moi n'est pas celle d'une fille de ma classe, et comme cela je ne pourrai rien envoyer à ma famille. — Ah! je ne me suis pas engagée à entretenir votre famille. » Là-dessus, madame m'a quittée. Que dois-je faire?

— Prendre patience; on vous fera peut-être des cadeaux...

Ida secqua la tête d'un air de doute.

— Si cette place ne vous convient décidément pas, il faut en chercher une autre.

— A bien des égards, elle ne me convient pas. Parmi tant de domestiques si peu surveillés, je vois bien des choses qui ne sont pas ce qu'elles devraient être. Rosalie, la bonne de Charles, est une personne très-obligeante, gaie, d'agréable humeur; mais enfin ma mère ne me l'aurait pas choisie pour compagne. Malgré tout cela, je ne

voudrais pas quitter ma petite Geneviève. Madame, quel cœur a cette enfant! Si vous saviez combien elle est sensible à l'affection! Je crois que je peux lui faire du bien; avec l'aide de Dieu, j'espère qu'elle ne sera ni fautive ni égoïste. C'est étrange comme elle sympathise avec tout ce qui souffre. Le lendemain de mon installation, je l'ai menée au Jardin anglais...

— Je vous ai cherchée là sans vous y trouver.

— Nous n'y sommes pas retournées; madame trouve qu'il y a là trop d'enfants du commun. Ce jour donc, Geneviève avait une brioche; nous avons vu un enfant qui marchait avec des béquilles, et, à côté de lui, un vieux chien barbet tout croûté. La petite a partagé sa brioche entre l'enfant et le chien, sans rien garder pour elle; et quand son frère lui a reproché de donner à cet enfant, à ce chien, sales et laids, elle a répondu, avec cet air étrange qu'elle a souvent : « Je les aime parce qu'ils sont laids; je n'aime pas ce qui est joli. »

— Ne serait-elle point jalouse de son frère?

— Je le crains, et c'est cette mauvaise plante que je veux étouffer sous les bonnes.

— Les parents font-ils une différence entre eux?

— Pas monsieur. C'est dommage qu'il n'ait pas sa fille plus souvent avec lui. Quant à madame, elle disait ce matin encore, devant Geneviève :

On a cherché à accréditer mardi soir et hier matin le bruit que le ministre de la guerre avait remis sa démission entre les mains du Maréchal.

Nos renseignements personnels nous permettent d'affirmer, d'après des indications certaines, que le général Borel a, au contraire, été félicité par le Maréchal pour sa défense de la gendarmerie, et que le ministre ne se retire pas.

NOBILING ET SES COMPLICES.

Nous croyons savoir que, par suite de certaines lettres saisies chez la maîtresse de l'assassin de l'empereur Guillaume, le professeur Nobiling, des perquisitions très-minutieuses ont eu lieu à Paris, à Londres et à Bruxelles, chez certains chefs socialistes. Ces perquisitions auraient abouti à des investigations si sérieuses qu'on nous affirme qu'à Paris il y a déjà eu sept arrestations, trois à Londres et six à Bruxelles.

Ajoutons, en outre, que plusieurs photographies du meurtrier de l'empereur d'Allemagne ont été envoyées avant-hier de Berlin à M. le préfet de police dans le but de savoir si Nobiling est connu par quelques personnes avec lesquelles on suppose qu'il aurait été en relations pendant son voyage à Paris, dont le dernier aurait été, dit-on, accompli vers le milieu du mois de mars dernier.

Le général Arnaudeau a déposé son rapport sur les pensions de retraite des officiers de l'armée.

Le rapport écarte la pensée d'une nouvelle retenue de 3 0/0 sur la solde des officiers. C'est là à peu près la seule modification importante qu'ait subi le projet voté par la Chambre. Elle est, à notre avis, conforme aux conditions nécessaires de l'existence des officiers, beaucoup trop négligées par le millionnaire Gambetta.

La question du rétablissement des tours dans les hospices destinés à recevoir les enfants abandonnés va enfin avoir une solution. La commission que le Sénat vient de nommer à cet effet se montre disposée à étudier scrupuleusement ce projet, pour l'élaboration duquel elle compte ouvrir une enquête générale par toute la France.

La commission est formée de MM. Mazeau, Lacomme, de Lorgeril, Bozérien, Chantemerle, de Veauce, Houssard, de Meaux et Bérenger. La commission se trouve partagée en deux parties égales, l'une favorable, l'autre défavorable au projet.

Il est question de la formation d'une 7^e grande Compagnie qui prendrait tous les chemins de fer dont le rachat vient d'être fait par l'Etat.

La revue annuelle du Bois de Boulogne

« Je ne sais vraiment que faire d'une enfant qui n'est ni jolie, ni intelligente. » C'est vrai, elle apprend difficilement; mais elle est adroite. Je lui ai fait broder une petite pelote; elle a été la présenter toute joyeuse à sa mère, qui lui a dit sèchement: « Ce n'est pas vous qui avez fait cela, c'est M^{lle} Ida. » Je n'étais pas loin, et j'ai pu affirmer en toute conscience que Geneviève avait tout fait. « C'est bien, a dit madame; alors elle est moins gauche que je ne croyais. Je ne sais trop que faire de cela, mais je lui sais gré de l'intention, ainsi qu'à vous, Ida. Vous aurez un cornet de dragées pour votre pelote, Geneviève. » Hélas! la pauvre enfant aurait préféré un baiser. De telles scènes se reproduisent à chaque instant. Mais arrêtez-moi; j'ai grand tort de médire de ceux dont je mange le pain.

Rosalie et les enfants revinrent, et nous nous séparâmes.

(A suivre.)

Un joli mot de paysan.

On disait à un campagnard qui venait d'enterrer sa femme:

— Comment, votre femme est morte sans secours: vous n'avez donc pas de médecins dans le pays?

— Ma foi non, répond le paysan, chez nous nous mourons nous-mêmes.

aura lieu le jeudi 20 courant, qui est le jour de la Fête-Dieu.

L'armée territoriale participera à cette fête militaire. Les bataillons ne sont pas encore définitivement désignés, dit-on, parce qu'on est obligé de prendre en considération les moyens de transport; mais il paraît que leur nombre sera de 16 à 20, et qu'on choisira autant que possible ceux qui correspondent à des régiments figurant à la revue.

La question de l'ordre de bataille serait également tranchée. Chaque bataillon territorial sera placé à la gauche et défilera à la suite du régiment correspondant, et obéira aux ordres du commandant de ce régiment. On a vu là, avec raison, un procédé propre à marquer davantage l'assimilation de l'armée de réserve avec l'armée active.

Les radicaux de l'Aude avaient ouvert, il y a environ un an, une souscription pour élever une statue à Barbès. — Cette souscription, à la tête de laquelle figuraient des conseillers municipaux, produisit 2,500 francs dont on n'entendit plus reparler. — Aujourd'hui, sur la demande de plusieurs souscripteurs, la justice a ouvert une enquête qui a découvert que l'argent a disparu!

A L'EXPOSITION.

Samedi aura lieu l'ouverture de la première galerie de l'exposition des arts rétrospectifs qui est située dans l'aile gauche du palais du Trocadéro, c'est-à-dire du côté de Paris.

Cette exposition se composera d'une multitude d'objets aussi curieux que précieux et remarquables, et qui permettront au visiteur de suivre, siècle par siècle, le mouvement artistique et les progrès du travail chez différents peuples, depuis l'âge de pierre, époque de beaucoup antérieure à l'ère chrétienne, jusqu'au dix-huitième siècle.

— Dans la salle de l'exposition chinoise, où se trouvent les réductions de différentes embarcations usitées sur les fleuves et dans les mers de la Chine, on voit même ce que l'on appelle en Chine un bateau de fleurs.

— Un fabricant de cidre a installé un pressoir dans les galeries agricoles du quai de Billy et y a joint une petite buvette où le public peut, à raison de 25 centimes le verre, déguster le cidre qui se fabrique sous ses yeux.

— O fantaisie parisienne!

Le petit pavillon russe, où l'on débite des liqueurs, est desservi par des jeunes filles portant le costume moscovite.

Si vous leur parlez russe, elles vous répondent invariablement qu'elles ne vous comprennent pas, et si vous leur demandez de quel pays elles sont, elles vous avouent qu'elles sont... des Batignolles.

Il est vrai que la mauresque du café de Tunis est bien originaire de Pantin.

Etranger.

Berlin, 5 juin, 4 h. 30 soir.

La régence est proclamée.

L'empereur a signé le décret nommant le prince impérial régent de l'empire. Ce décret est contresigné par le prince de Bismark.

L'ensemble des dépêches semble constater que l'état de l'empereur Guillaume est toujours le même. Pourtant on a des craintes, à cause de la fièvre traumatique et surtout à cause de l'enflure du bras, dont on n'a pu extraire les projectiles.

Quant à l'assassin, qui a deux balles dans la tête, il ne peut parler et son état semble désespéré.

D'après une dépêche du *Soir*, le conseil des ministres est en permanence à Berlin.

Cette prévision semble indiquer que l'état de l'empereur a une certaine gravité.

LA CATASTROPHE DE LA FRÉGATE CUIRASSÉE ALLEMANDE le *Grosser-Kurfürst*.

Un grand désastre vient de frapper la marine militaire allemande; elle a perdu en

quelques minutes un de ses cuirassés, et malheureusement, sur cinq cents hommes qui composaient son équipage, trois cents seulement ont pu être sauvés, comme l'a annoncé M. Smith, premier lord de l'Amirauté anglaise, en répondant à M. Pim qui l'avait interpellé sur l'exactitude de cette catastrophe.

A la première nouvelle arrivée à Londres, le prince impérial d'Allemagne et le comte de Munster se sont rendus à Douvres par un train spécial. Son Altesse Impériale a voulu se rendre compte par elle-même des causes et de l'étendue du sinistre.

L'escadre allemande venait d'entreprendre sa campagne d'été: elle se composait des cuirassés *Preussen*, *Frédéric-le-Grand*, *König-Wilhelm*, *Grosser-Kurfürst*, et de l'avisore *Falk*. Les débuts ne furent pas heureux: en passant les Belts, le *Frédéric-le-Grand* s'échoua et eut des avaries assez graves pour nécessiter sa rentrée à Kiel.

L'escadre continua sa route sur Portsmouth, suivant ses instructions; et c'est en arrivant à cinq milles de terre qu'eut lieu la collision entre le *König-Wilhelm* et le *Grosser-Kurfürst*. Il était alors huit heures du matin; le temps était magnifique, la mer très-belle; l'escadre était sous vapeur et faisait route vers l'ouest. Les dépêches s'accordent pour dire que le cuirassé allemand a été coulé en voulant éviter d'aborder un bâtiment de commerce. Le fait est exact. Les détails manquent encore pour apprécier réellement la cause du sinistre et juger la manœuvre qui a été faite. Nous ne savons pas si l'escadre allemande naviguait en ligne de file ou en ordre de front; c'était probablement ce dernier que suivaient les navires.

Le patron, Richard May, du bateau-dépêche *Emilie*, a raconté qu'il rentrait à Folkestone, ainsi qu'un grand nombre de pêcheurs. Une barque qui prenait le large fut aperçue un peu tard par le *Grosser-Kurfürst*, qui mit sa barre à babord, afin de l'éviter; le *König-Wilhelm* mit sa barre aussitôt à tribord et aborda le *Grosser-Kurfürst*, sur l'avant mât d'artimon; le choc a dû être violent, car le *Grosser-Kurfürst* coulait en quelques minutes et l'aborder faisait route vers le port, son avant presque complètement submergé.

Le récit de ce patron ne saurait donner une explication précise de la collision; il faut attendre de nouveaux détails.

Le malheur a voulu que l'abordage ait eu lieu entre le plus puissant cuirassé allemand et le plus faible d'échantillon.

Le *König-Wilhelm* est un des cuirassés les plus nouveaux, et, par suite, un des plus redoutables comme puissance offensive et défensive.

Sa coque est en fer; il a été construit en Angleterre, à Blackall, sur les plans de M. Reed; sa longueur totale est de 107 m. 50; sa largeur de 48 m. 29; l'éperon fait une saillie de 2 m. 20; le tirant d'eau 7 m. 74 et le déplacement de 9,575 tonneaux. L'épaisseur de la cuirasse est de 0 m. 50; il porte en batterie 14 pièces Krupp de 96; la machine de Maudslayi est de 4,200 chevaux nominaux.

Le *Grosser-Kurfürst* est un des premiers cuirassés allemands; il a été construit à Wilhelmshafen. Sa machine est de 800 chevaux nominaux, et peut développer 7,000 chevaux. Sa surface de voilure est de 2,480 mètres; sa longueur est de 90 m. 90; la saillie de l'éperon est de 0 m. 20; la largeur est de 15 m. 78; le tirant d'eau de 6 m. 86. C'est un bâtiment en fer à double réduit; sa cuirasse à la flottaison est de 0 m. 15; il porte en batterie 6 canons Krupp de 96 et sur le pont supérieur 4 pièces de 72 Krupp. Ce cuirassé n'avait pas le système de cloisons étanches pratiqué aujourd'hui; il était divisé en trois grands compartiments par des cloisons étanches, mais qui ne devaient pas offrir une solidité suffisante pour résister à un pareil choc.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Voici la lettre que nous avons annoncée hier:

« Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi d'ajouter quelques mots à la consultation si nette et sans réplique de votre honorable correspondant, sur la question des processions.

» Quoique, pour nous comme pour lui, les articles organiques soient sans va-

leur, puisqu'ils ont été annexés au Concordat contre la volonté d'une des parties intéressées, admettant que le 45^e de ces articles conçu: « Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu, hors des édifices consacrés au culte, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes, » je ne vois pas quelle application l'on en pourrait faire à rielle du 30 germinal an XI, que l'interdiction prononcée par cet article n'est applicable qu'aux communes où il existe une église consistoriale approuvée par le gouvernement. Il n'est pas nécessaire par le gouverneur pour savoir cela: il suffit de pouvoir lire dans le premier recueil de lois venu. Or, d'après l'art. 16 réglant les cultes protestants, il faut 6,000 âmes de la même communion pour l'établissement d'une pareille église. Vous voyez que nous n'en sommes pas là, à Saumur.

» Même dans les villes qui ont une église consistoriale, l'interdiction des processions n'est ni absolue ni impérative. C'est plutôt une faculté laissée à l'administration locale qui doit respecter la liberté quand elle n'a pas d'inconvénient. Les processions catholiques doivent être tolérées, même dans les villes qui ont un consistoire, si la population protestante ne s'en émeut pas, si l'usage l'autorise et s'il n'en résulte aucun péril pour la paix publique.

» C'est ainsi que l'art. 45 a été constamment interprété, et sous Louis-Philippe, et sous Napoléon III, et même sous la République actuelle, M. Victor Lefranc y agissant comme ministre de l'intérieur.

» En 1872, le maire de Marseille ayant pris un arrêté interdisant les processions de la Fête-Dieu, son arrêté fut cassé par le comte de Kératry, préfet de Marseille, comme contraire à l'art. 1^{er} du Concordat, attendu qu'il n'y avait pas de danger pour l'ordre.

» En 1873, l'adjoint de la même ville a voulu suivre les errements du maire; son arrêté a été aussi cassé, et l'autorité civile et militaire ayant garanti la tranquillité publique, les processions ont eu lieu comme en 1872.

» Un dernier mot. On comprendrait des réclamations venant des protestants, des juifs. Mais des solidaires et des athées, que viennent-ils réclamer? Ils ne sont pas reconnus, ils ne forment pas une église reconnue; ils n'ont droit, dans la profession de leurs honteuses doctrines, à aucune protection, à aucun respect, sauf à la protection du strict exercice de leur liberté individuelle. Ils ne peuvent apporter aucune entrave à la libre manifestation des cultes, quoique cela leur déplaît.

» Veuillez agréer, etc.

UN HABITANT DE SAUMUR.

Assises de Maine-et-Loire. — Les assises du troisième trimestre s'ouvriront à Angers le lundi 5 août.

M. le garde des sceaux a nommé pour y présider M. d'Espinay, conseiller à la Cour. M. le premier président a désigné comme assesseurs MM. Planchenault et Charil de Ruillé.

Tancrede ET LE CENTENAIRE.

Nous avons dit que *Tancrede* n'avait pas été joué lundi à Angers par suite de l'indisposition générale du public qui, en juger par le chiffre très-peu élevé des locations, ne se souciait pas d'assister à l'apothéose de Voltaire, l'ami du roi de Prusse. Les artistes de M^{lle} Duguéret auront jugé sans doute qu'il ne serait pas convenable de couronner dans une salle vide le buste du philosophe de Ferney.

L'*Avenir*, de Blois, nous apprend que *Tancrede* a été joué samedi dans cette ville.

Les frais de réclame n'avaient pas été ménagés, dit notre confrère, et depuis plusieurs jours de grandes affiches annonçaient que cette représentation était donnée à l'occasion du centenaire.

Le spectacle devait se terminer par le couronnement du buste de Voltaire: « Ce sera, écrivait l'*Indépendant*, une véritable fête qui attirera au théâtre tous les admirateurs de Voltaire. »

Tous, tous! vous entendez bien? Or, veut-on connaître le nombre de ces admirateurs? Ils n'étaient pas cent. Veut-on savoir le chiffre de la recette? Il ne dépasse pas 150 francs.

Nous savions bien que nos concitoyens auraient le bon goût de refuser leur con-

cours à cette manifestation si pompeusement annoncée; mais nous ne nous attendions pas à un résultat aussi misérable, à un échec aussi piteux.

ANGERS.

Mardi, vers trois heures, une embarcation à voiles, montée par cinq personnes, dont deux dames, a chaviré dans la Maine, un peu au-dessus du nouveau pont du chemin de fer de Segré. Deux des hommes qui savaient nager ont pu saisir une de leurs compagnes, au moment où elle allait disparaître. Les deux autres personnes s'étaient accrochées à l'embarcation et s'y sont maintenues jusqu'à l'arrivée du secours, qui leur est venu d'un batelier, Julien Rousseau, témoin éloigné de l'accident. En somme, tout le monde en est quitte heureusement pour un bain improvisé, avec des émotions vives, tour à tour pénibles et agréables.

(Union de l'Ouest.)

LE MANS.

On a cru d'abord que Nicoux, le voleur échappé, avait pris le chemin de fer; c'est une erreur. On a suivi sa trace dans plusieurs communes, dit l'Avenir de la Sarthe; il marche en se cachant dans les taillis; une dizaine de brigades sont lancées à sa poursuite. Le fugitif doit être possesseur d'une certaine somme d'argent, car il fait des dépenses dans toutes les communes par où il passe.

Peu s'en est fallu qu'il ne fût arrêté à Parcé; il a demandé à une femme s'il y avait des gendarmes dans cette localité, et sur la réponse affirmative de la femme, il s'est bû de se faire passer en bateau sur l'autre rive. Dix minutes après, la gendarmerie arrivait.

L'état du brigadier blessé s'est heureusement amélioré. Il paraît aujourd'hui hors de danger.

CHATELLERAULT.

Le 4^{er} juin, un jeune homme de 24 ans, armurier à Châtellerault, du nom de Finet, était allé faire une promenade hors de ville, quand, arrivé à la propriété de M. Fradin, il eut la malheureuse idée de grimper sur le mur de ce jardin.

Le domestique, ignorant les intentions de cet inconnu, s'avança résolument vers lui, le saisit au collet et voulut l'entraîner à la police pour y rendre compte de son action; mais, chemin faisant, Finet parvint à s'échapper, et se dirigea du côté de la rivière, dans laquelle il se précipita.

Les recherches faites pour retrouver son cadavre ont été jusqu'à ce jour infructueuses.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE POITIERS.

Audience du 3 juin.

Dans la soirée du 5 avril dernier, un groupe de jeunes gens, étrangers à la ville, et qui le jour même avaient passé leurs examens devant la Faculté, parcouraient les rues en sonnant aux portes et en se livrant à des manifestations bruyantes. Un vieillard, le sieur Deshouillères, étant venu à passer et leur ayant fait observer qu'ils venaient de sonner à la porte d'une maison honnête, un des jeunes gens se détacha du groupe, le saisit au corps, le renversa et lui porta plusieurs coups.

Ainsi assailli, le blessé poussa des cris de détresse qui furent entendus par le sieur Lavigne, qui sortit aussitôt de son domicile, pour venir à son secours; mais, à peine avait-il fait quelques pas, que lui-même, après avoir reçu un violent coup au visage, était renversé à terre. Une troisième personne intervint; la scène était alors finie. Les deux victimes gisaient l'une à côté de l'autre dans une mare de sang. Les agresseurs prenaient la fuite. Le dernier venu courut après eux, parvint à en décoiffer deux, et s'empara de leurs chapeaux. — Ce sont ces pièces à conviction qui ont mis sur la trace des fugitifs.

Un seul de ces derniers, étudiant en médecine à Angers, a été reconnu par les sieurs Deshouillères et Lavigne comme leur ayant porté des coups. Ils ajoutent même que le prévenu était alors armé d'un instrument dit coup de poing dont il aurait fait usage à leur rencontre.

Le prévenu oppose des dénégations formelles aux déclarations de ces deux témoins; il serait seulement entré en lutte avec Deshouillères qui aurait commencé par lui dire des injures; quant à Lavigne, il se-

rait resté étranger aux blessures reçues par celui-ci qui aurait pu être frappé par un autre; il indique même un de ses camarades qui se serait vanté, depuis son retour à Angers, d'avoir, dans cette soirée, porté un violent coup de bâton à un homme qu'il croyait avoir assommé. — Il affirme enfin n'avoir jamais eu de coup de poing en sa possession.

Ce camarade, ainsi désigné, a été cité comme témoin à décharge, mais il soutient n'avoir pas tenu les propos rapportés; il explique que Deshouillères et Lavigne étaient déjà à terre lorsque, plus tard, il s'est mis en défense contre des gens qui venaient lui demander raison; s'il avait du sang à une manche de son habit, ce sang provenait des victimes qu'il avait aidé à relever.

Les sieurs Deshouillères et Lavigne sont rappelés, et ils affirment de nouveau que c'est bien le prévenu qui les a frappés dans les circonstances qu'ils ont fait connaître.

Le prévenu est âgé de 49 ans, il appartient à une honorable famille; lui-même se présente avec les meilleures attestations; mais tous les renseignements qui sont produits en sa faveur ne sauraient faire disparaître le délit qu'il a commis et dont M. le procureur de la République demande la juste réparation.

Le tribunal le condamne à 6 jours d'emprisonnement et aux dépens. Son père, qui l'assiste à l'audience avec une douloureuse émotion, est déclaré civilement responsable.

(Journal de la Vienne.)

NIORT.

Le festival annoncé à eu lieu dimanche au milieu d'un immense concours de population, venue de tous les points du département. On n'estime pas à moins de 10,000 le nombre des étrangers attirés par l'attrait du programme.

Nous sommes cependant obligés, bien à regret, de reconnaître que la fête n'a pas répondu à l'attente générale. Malheureusement, il n'y a eu que des déceptions, car un accident grave s'est produit et a jeté un grand froid sur la fête.

Le programme se composait d'une fête gymnastique donnée par la Société rochelaise et par un groupe de gymnastes niortais, ainsi que par les élèves des écoles communales de La Rochelle et de Niort. Cinq sociétés musicales, deux musiques de régiment et deux orchestres prétaient leur concours à cette fête.

A midi, le cortège de ces diverses Sociétés est parti de la cour de la gare dans l'ordre suivant :

Fanfare du 9^e régiment de cuirassiers; — fanfare de la Société de gymnastique de La Rochelle, précédée de son président et des membres du comité, suivie par toute la Société en uniforme et en armes; — écoles communales de La Rochelle et de Niort; — gymnastes niortais; — musique du 114^e régiment d'infanterie; — orchestre de Breloux, dont la bannière est chargée de 17 médailles; — fanfares de Saint-Maixent, Surgères, Mauzé, orchestre et fanfare de Niort.

Ce cortège était précédé par les clairons et tambours des sapeurs-pompiers de Niort, et escorté par toute la compagnie.

Le défilé a eu lieu par la rue de la Gare et la rue du Trianon, puis s'est continué par le quartier du Port, par les ponts Main et les rues Baugier, Brisson, Préfecture, Thiers, des Halles et Ricard, jusqu'à la Brèche.

Partout, sur leur passage, les Sociétés ont trouvé l'accueil le plus sympathique, et c'est au milieu d'une foule compacte qu'elles ont effectué leur parcours.

A trois heures du soir seulement, les exercices gymnastiques de la Société Rochelaise ont commencé. La foule des curieux avait envahi, non sans peine, les gradins disposés de chaque côté de l'estrade des musiciens, ainsi que les bancs improvisés sur des chaises et placés vis-à-vis des engins de gymnastique.

Ces gradins avaient été construits solidement, mais pas assez pour être posés sur un plan horizontal et non incliné, comme ils l'ont été. L'un d'eux, celui de gauche, s'est abattu en avant avec un véritable fracas. Il a entraîné, dans un pélemêle indescriptible, de 5 à 600 personnes.

Fort heureusement, il n'y a pas eu de tués, mais les blessés et les contusionnés sont très-nombreux.

A cet instant, l'enceinte réservée a été envahie par la foule, et c'est au milieu d'une véritable cohue que les exercices gymnastiques ont été exécutés.

A 9 heures du soir, le festival a commencé sur la place de la Brèche. La tribune réservée aux

musiciens était illuminée; une ligne de lanternes vénitienes décrivait l'enceinte réservée, et les arbres de l'allée haute de la place en étaient garnis.

Des flammes de Bengale éclairaient de temps en temps de leurs fantastiques lueurs rouges la place, et des ballons gonflés à l'esprit de vin s'élevaient dans l'air, avec accompagnement de plusieurs bombes d'artifice.

Toutes les sociétés, moins celle de La Rochelle, qui avait cru devoir partir dès huit heures, étaient placées sous l'habile direction du chef de musique du 114^e régiment de ligne, pour l'exécution d'une belle marche militaire.

L'orchestre de Breloux et celui de Niort, réunis, ont ensuite exécuté le *Salut aux Chanteurs*; mais nous devons dire que les voix, relativement peu nombreuses, n'ont produit que fort peu d'effet devant une réunion de plus de 5 à 6,000 personnes.

Le programme se composait de 20 morceaux. Ce n'est que fort avant dans la nuit que le dernier allegro militaire, dirigé par M. Hensienne, du 114^e, a pu être exécuté par toutes les musiques réunies.

La foule s'est retirée, en ne dissimulant pas son mécompte et en espérant qu'une autre fois la fête serait mieux organisée. (Revue de l'Ouest.)

Comment on mange les fraises. — Quel est, pour les fraises, le meilleur assaisonnement? Voilà, dit la *Revue de France*, un problème difficile à résoudre. Il est des amateurs qui les humectent d'eau pure; ce sont généralement les professeurs de belles-lettres et les femmes vaporeuses et sentimentales; le bon bourgeois les arrose de son vin ordinaire; le gandin y met du champagne; la délicatesse d'estomac des ivrognes exige un appoint d'eau-de-vie, qui rend ce fruit un peu lourd, plus digestible. Les Allemands y mettent le kirchenvasser, les Belges du genièvre, addition moins heureuse que la précédente. On les relève encore de madère, de marasquin, de frontignan, d'un jus d'orange; enfin, nous avons encore le mélange avec de la crème; le mortier qui en résulte est effroyable à considérer, mais très-délicat en somme; et puis, si on n'en est pas mort à la première expérience, l'ingestion facile de ces éléments de fortifications équivaut à un certificat de longévité. Le roi Louis XVIII, encore un ami des fraises, les mangeait sans aucune espèce de condiment, telles qu'elles sortaient des mains de la nature et en les détachant avec ses dents de leurs pédoncules. Si vous avez un jardin, dans ce jardin une planche de fraisiers, si vous possédez un jardinier attentif qui sache se donner la peine d'en prélever la récolte, le matin, lorsque les feuilles sont encore argentées par la rosée, je crois que vous ferez bien de choisir pour modèle l'exemple de Louis XVIII.

Faits divers.

L'instruction de l'affaire de la rue Poliveau est terminée.

Toutes les pièces ont été envoyées, lundi soir, au parquet du procureur de la République, et d'ici quelques jours le rapport sera présenté à la Chambre des mises en accusation.

Barré et Lebiez seront inculpés d'assassinat avec les circonstances aggravantes de préméditation et vol. La maîtresse de Barré, la fille Lepin, sera prévenue de complicité de vol seulement.

Toutes les autres personnes comprises dans cette affaire sont en liberté.

L'instruction a fait découvrir certains faits qui ne permettent pas de douter de la préméditation. Les antécédents des deux prévenus sont du reste loin d'être irréprochables. Peu de jours avant l'assassinat de la veuve Gillet, Barré et Lebiez escroquaient de l'argent à des filles de mauvaise vie qu'ils fréquentaient.

On s'occupe activement du grand tournoi international d'échecs qui doit avoir lieu à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle. De nombreux prix seront distribués aux vainqueurs.

Le premier prix est un objet d'art de la valeur de 5,000 fr. et 4,000 fr. en espèces; le deuxième, un objet de 4,800 fr. et 500 fr. en espèces; le troisième 4,500 fr. en espèces, et le quatrième 4,000 fr.

Les plus forts joueurs de tous les pays prendront part à ce tournoi. Anderssen et Paulsen représenteront l'Allemagne; Bird, Blackburne, Hoffer et Zukertort, l'Angle-

terre; Mason et Richardson, les Etats-Unis; Schwarz, l'Autriche; Winawer, la Russie, et Rosenthal, la France, son pays d'adoption.

Il est probable que la lutte finale sera circonscrite entre MM. Anderssen, Blackburne et Rosenthal, les trois plus forts joueurs d'échecs du monde.

**

Le nouvel et abominable attentat que Nobiling vient de commettre à Berlin contre la vie de l'empereur d'Allemagne nous rappelle le mot sinistre de ce gredin qui comparait devant la cour d'assises pour avoir voulu tuer un passant inoffensif.

Le président. — Mais enfin, vous ne connaissiez pas même cet individu contre lequel vous avez tiré. Votre action est abominable. Quelle excuse avez-vous?

L'accusé, ému et repentant. — C'est vrai, monsieur le président, mais je me suis trompé, je l'avais pris pour... le chef de l'Etat.

LA CATASTROPHE DE LA RUE BÉRANGER.

Dire que parmi tant de malheurs il y a eu des bonheurs relatifs, et qu'à côté de tant de victimes, il se trouve des personnes qui ont eu de la chance pour elles et leur fortune.

Citons M. Poncelet, commissionnaire en bijouterie, locataire du n° 22, rue Béranger. Son coffre-fort est sorti intact de la double épreuve de l'explosion et du feu. Voilà plus qu'il n'en faut pour faire l'éloge du fabricant dont nous n'éprouvons aucune difficulté de citer le nom: M. Delarue, ingénieur mécanicien, 427, boulevard Sébastopol, à Paris.

Avis aux intéressés, c'est-à-dire à qui-conque a besoin d'un coffre-fort non-seulement inrochetable, mais incombustible.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Eglise de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne). — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789: Apothicaire (suite). — La Cochinchine française. — La mort de Mustapha Ben-Ismaël. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Le Soleil et la Lune. — En avant par la science et pour la patrie. — Le Radiomètre de Crookes. — Temples indiens. — Les Ennemis des livres (suite). — Le Respect. — Fraudes: Avis aux collectionneurs. — La Bannière des Lépreux. — L'Axolotl. — Le Vrai progrès. — Le Filtre à air comprimé. — Excursion aux environs d'Issoire (Puy-de-Dôme). — L'Exemple. — Des Téléphones. — Droit de ban- vin, droit de gîte.

Gravures.

Portail nord de l'église de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne). — Algérie: Ravin où est mort Mustapha Ben-Ismaël. — Le Radiomètre. — Une des Tours de la pagode de Vilnour, près de Pondichéry. — Insectes ennemis des livres. — Mouchettes à support du dix-septième siècle. — Mouchettes à roulettes du dix-huitième siècle. — La Bannière des Lépreux (Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale). — L'Axolotl du Mexique. — Axolotl albinos. — Filtre à air comprimé, système Chanoit. — Terrains volcaniques à Perrier (Puy-de-Dôme). — Les Téléphones (4 fig.) — Echenilloir du seizième siècle.

La librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, vient de mettre en vente, au prix de 1 fr. 25, une publication qui nous paraît indispensable à tous les visiteurs que l'Exposition universelle va appeler à Paris. Cette publication comprend tous les renseignements utiles sur les grandes administrations, les postes, le télégraphe, le service des voitures, des tramways, sur les principales curiosités à visiter, et elle contient, outre la carte détaillée des vingt arrondissements de la capitale, un plan général de Paris et des environs, un plan du bois de Boulogne et du bois de Vincennes, et une carte colorisée très-exacte et très-complète de l'Exposition universelle.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Voyage gratuit à Paris (aller et retour en toutes classes). Une grande administration vient de résoudre ce magnifique problème qui est l'événement du jour. (Voir aux annonces.)

REVUE LITTÉRAIRE
Supplément mensuel à l'UNIVERS.
6 Francs par an.

Sommaire du dernier numéro :

Histoire des Romains (Léon Aubineau). — La Conquête du Pôle Nord (H. de Charcey). — Les Neiges d'autan (A. de Lansade). — Les Sciences morales et archéologiques à l'Institut (H. L.). — Courrier théâtral (Auguste du Pas). — Courrier littéraire d'Espagne (J. C.). — Las Bibliotecas europeas (***) — Bulletin bibliographique (la Rédaction). — Les Revues. — Demandes et réponses. — Catalogue bibliographique.

La Revue Littéraire est servie gratuitement à tous les abonnés des deux éditions de l'Univers.

Bureaux : 10, Rue des Saints-Pères, Paris.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'Univers illustré :

Exposition universelle : Façade de la section norvégienne, dans le palais du Champ-de-Mars. Le bazar tunisien et le café tuni-

sien, sur le Trocadéro. Façade de la section des États-Unis, dans le palais du Champ-de-Mars. Le tonneau monstre dans la section hongroise du Champ-de-Mars. Le trophée canadien à l'entrée de la section anglaise. — La Thessalie (deux gravures). — En Orient : hôpital flottant sur le Danube, entre Sistova et Galatz. — S. E. Kuo-Sung-Tao, ambassadeur de Chine, à Paris. — Salon de 1878 : Un Pharmacien en Alsace, tableau de M. C.-A. Pabst. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 11 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LA PRIME
LE BON l'utile LE BEAU, l'agréable.
JOURNAL PARISIEN.

Littérature, Instruction, Finances, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes,

Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois. Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

AVIS.

Depuis le 15 mai, les bureaux de M. ADOLPHE EWIG, fermier de la publicité du Charivari, anciennement rue Taillout, 10, à Paris, sont transférés, pour cause d'agrandissement :

2, RUE FLÉCHIER.

Près Notre-Dame-de-Lorette.

M. EWIG, l'un de nos correspondants, à Paris, pour les annonces, s'occupe spécialement de la publicité départementale, et une liste de 700 journaux, dont il est le correspondant, est à la disposition des commerçants désireux d'annoncer leur maison ou leurs produits.

Il vient, en outre, de s'assurer la concession de la publicité sur tous les tickets illustrés distribués aux voyageurs sur les bateaux de la Seine et sur les tramways de Paris-Sèvres-Versailles, moyens de transport les plus directs, les plus économiques et les plus agréables pour se rendre à l'Exposition.

L'attrait de cette publicité consiste en ce que les annonces sont encadrées entre des images amusantes, comme par exemple des croquis de Cham ou des questions à la mode et dans des renseignements utiles aux étrangers, qui obligent ainsi le voyageur à examiner le ticket et à l'emporter pour le faire lire à d'autres personnes.

Il n'a pas été mis en pratique de moyen plus sûr de faire lire des annonces, c'est-à-dire de rendre une publicité vraiment fructueuse pour celui qui la paye.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUN 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			75 50	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			837 50	Canal de Suez			771 25
4 1/2 %			104 60	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			660	Crédit mobilier esp.			750
5 %			111 05	Crédit Mobilier			181 25	Société autrichienne			360
Obligations du Trésor, t. payé.			500	Crédit foncier d'Autriche			540	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			240	Charentes, 500 fr. t. p.			70	Orléans			353
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			510	Est			663 75	Paris-Lyon-Méditerranée			350 25
— 1865, 4 %			524 50	Paris-Lyon-Méditerranée			1055	Est			344
— 1869, 3 %			403	Midi			830	Nord			355 50
— 1871, 3 %			398	Nord			1395	Ouest			350
— 1875, 4 %			504 75	Orléans			1140	Midi			348 75
— 1876, 4 %			503	Yendée, 500 fr. t. p.			728 75	Charentes			372 50
Banque de France			3160	Compagnie parisienne du Gaz			1360	Vendée			352
Comptoir d'escompte			720	C. gén. Transatlantique			547 50	Canal de Suez			552 50
Crédit agricole, 200 f. p.			485								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			350								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — soir.	
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur, Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE DE MEUBLES

En vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du 1^{er} juin 1878.

Le dimanche 9 juin, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, à Fontevrault, au bourg, les meubles appartenant à la mineure Villanova, tels que : commode acajou, armoire à glace, secrétaire, table, glace, pendule, chaises, fauteuils, draps et serviettes.

Au comptant, plus 5 p. 0/0.

Commune de Courchamps.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Courchamps prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Courchamps, le dimanche 23 juin 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

Evaluation de la dépense pour la restauration du presbytère, non compris honoraires de l'architecte, ci . . . 5,447 fr. 05 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. Pielle, architecte à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A LOUER

PRÉSENTMENT,

OU A ARRENTER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Doué, rue de Cholet,

Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenants; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture. S'adresser à M. GRELLER-POISSON-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

A VENDRE

FOIN ET LUZERNE

A la Ville-au-Fourier, commune de Vernuil.

S'adresser à M. BRÛÈRE, garde.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

M. GUIOT

l'Opticien de Paris

En déballage sur la place de la Bilange

N'a plus que DEUX JOURS à rester dans notre ville.

UN JEUNE HOMME demande un emploi comme comptable ou teneur de livres dans une maison de commerce ou autre. (297)

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME de 35 ans, pouvant disposer de quelques heures, demande une comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes)

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE

La plus ancienne Compagnie d'Assurances à Primes Fixes, Contre les accidents de toute nature pouvant atteindre les personnes.

Capital : 2,500,000 francs.

POLICES INDIVIDUELLES garantissant tous les risques que court le public. POLICES COLLECTIVES pour les ouvriers et la responsabilité des patrons.

Agent principal, à SAUMUR, M. J.-B. MARÉCHAL, rue des Boires, 5. (290)

Rue Saint-Jean, n° 28,

E. MARAIS

TAPISSIER

Ex-premier ouvrier de la Maison JARRY,

SAUMUR

A l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il se chargera de tout travail à façon que l'on voudra bien lui confier, et fera venir, au choix des clients, tous les articles d'ameublement et de tapisserie que l'on pourrait désirer; le tout aux conditions les plus douces. M. MARAIS s'appliquera à satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il espère que déjà, d'après les longues années qu'il a passées chez M. Jarry comme premier ouvrier, il est favorablement connu et que l'on aura su apprécier son expérience. (289)

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.